

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE NOUVELLES

Organisé par : L'Œil de la Plume

Intitulé du concours : Concours de nouvelles – Rêves de Noël

Thème du concours : Quand le rêve rencontre la réalité

Période de participation : Du 5 juillet 2025 au 5 août 2025

Article 1 – Objet du concours

Le présent concours a pour objet de récompenser des nouvelles originales et inédites répondant au thème : **Quand le rêve rencontre la réalité**. Le concours est ouvert à toute personne remplissant les conditions décrites ci-dessous.

Article 2 – Conditions de participation

- Le concours est ouvert à : toute personne majeure.
- La participation est **gratuite** et sans obligation d'achat.
- Chaque participant ne peut soumettre **qu'une seule nouvelle**.
- La nouvelle doit être **originale, inédite** (non publiée, même en ligne) et **rédigée en français**.
- Le texte devra respecter les contraintes suivantes :
 - Longueur : 5 à 10 pages au format A4.
 - Format : fichier au format PDF ou Word. Un format Word vous sera demandé si votre nouvelle est retenue.
 - Police : Arial ou Times New Roman, 12 pts, interligne 1,0
 - La nouvelle doit être **anonyme** (ne pas contenir le nom de l'auteur).
- Le texte doit être accompagné d'un document séparé contenant :
 - le titre de la nouvelle,
 - le prénom et nom de l'auteur,
 - une adresse e-mail,
 - une courte biographie (facultatif).

Pour garantir l'exclusivité du concours et de la publication, les participants s'engagent à respecter les conditions suivantes :

- **Tous les participants** s'engagent à **ne pas publier leur nouvelle**, sous quelque forme que ce soit (impression, autoédition, diffusion numérique, blog, etc.), **pendant toute la durée du concours**, jusqu'à l'annonce officielle des résultats.

- **Les lauréats** s'engagent, en cas de sélection, à **ne pas publier leur œuvre ailleurs** (papier, numérique, blog, etc.) **avant la fin de la vente du recueil, et pendant une durée de six mois à compter de la fin de la vente.**

Ces engagements visent à préserver la cohérence et la valeur de l'édition collective du recueil.

En cas de non-respect de cette clause de non-publication par un lauréat, **un dédommagement forfaitaire de 200 €** pourra être exigé à titre de compensation pour le préjudice subi par l'organisatrice et pour atteinte à l'exclusivité de l'édition.

Au terme de ce délai, les auteurs pourront republier leur texte librement, sous réserve de mentionner la première publication dans le recueil édité dans le cadre du concours.

Article 3 – Envoi des nouvelles

Les textes doivent être envoyés via le formulaire dédié, sur le site internet loeildelaplume.fr, au plus tard le 5 août 2025. Tout envoi hors délai ou non conforme ne sera pas pris en compte.

Article 4 – Jury et sélection

Les nouvelles seront lues et évaluées par un jury composé de 3 membres.

Le jury évaluera les textes selon les critères suivants :

- Qualité littéraire et style,
- Originalité de l'histoire,
- Respect du thème,
- Cohérence et clarté du récit.

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

Article 5 – Prix

10 lauréats seront sélectionnés. Leurs nouvelles seront **publiées dans un recueil édité en format physique, imprimé en un seul tirage.**

Ce recueil sera mis en vente.

Les auteurs **ne percevront pas de droits d'auteur** sur cette publication.

Chaque lauréat recevra **un exemplaire gratuit** du recueil.

Leur nom et le titre de leur nouvelle y figureront.

Une **mention spéciale du jury** pourra également être attribuée à une ou plusieurs nouvelles non lauréates.

Les résultats seront annoncés le 5 septembre 2025 sur le site internet loeildelaplume.fr et la page Tiktok de L'Œil de la plume, et les lauréats seront informés par e-mail.

Article 6 – Publication et utilisation des bénéfices

Le recueil sera mis en vente en un **tirage unique**.

Le produit de la vente sera réparti de la manière suivante :

- Une partie des bénéfices servira à **rémunérer le travail de l'organisatrice** : correction, mise en page, illustration, communication et coordination du projet.
- Le **reste des bénéfices** sera **intégralement reversé à l'Association Petits Princes**.

Un bilan simplifié des recettes et de la répartition sera communiqué aux auteurs à l'issue de la vente.

Article 7 – Droits d'auteur

Les auteurs restent pleinement **propriétaires de leurs textes**.

Les 10 lauréats **autorisent gratuitement** l'organisatrice à publier leur nouvelle dans le recueil, ainsi qu'à l'exploiter dans le cadre strict de cette édition (tirage unique), et à des fins de communication autour du concours (promotion du recueil, site, réseaux sociaux...).

Aucune modification de leur texte ne sera faite sans leur accord, et leur nom figurera systématiquement comme auteur.

Cette autorisation est **non exclusive**, limitée à ce **tirage unique** et **sans exploitation commerciale ultérieure** sans nouvel accord.

Article 8 – Responsabilité

L'organisatrice se réserve le droit d'annuler ou de modifier le concours en cas de force majeure.

L'organisatrice ne pourra être tenu responsable des envois non reçus ou en retard.

Article 9 – Données personnelles

Les données personnelles collectées sont destinées uniquement à la gestion du concours et ne seront ni transmises ni utilisées à d'autres fins.

Conformément au RGPD, les participants peuvent demander l'accès, la modification ou la suppression de leurs données en écrivant à : elise@loeildelaplume.fr

Article 10 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Tout manquement entraînera l'exclusion du participant.